

APPEL AUX CANDIDATS A LA DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE DANS UNE FONCTION D'AGENT DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU POLE TERRITORIAL DE LA VILLE DE VERVIERS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Rattaché à l'école siège d'enseignement primaire spécialisé Maurice Heuse

Emplois à pourvoir :

- AGENT DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU POLE TERRITORIAL
- et**
- CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT POUR L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU POLE TERRITORIAL

Le candidat devra être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Educateur spécialisé
- Ergothérapeute
- Instituteur préscolaire
- Instituteur primaire
- Kinésithérapeute
- Logopède
- Psychologue
- Psychologue spécialisé en neuropsychologie

Coordonnées du P.O. de l'établissement siège :

Nom : Ville de Verviers

Adresse : Place du Marché, 55 4800 Verviers

Coordonnées de l'établissement siège :

Nom : Ecole Communale Maurice Heuse (enseignement spécialisé de type 8)

Adresse : Chaussée de Heusy, 98-100 4800 Verviers

Site web : ecole-mauriceheuse.wixsite.com

Date présumée d'entrée en fonction : 26/08/2024

Volume de charge : 12 emplois temps-plein + réserve de recrutement

Caractéristiques du pôle territorial :

Le pôle territorial est une structure placée sous l'autorité du P.O. de la Ville de Verviers et dépendant de l'école communale spécialisée « Maurice Heuse », dite école siège du pôle.

Le pôle bénéficie d'un coordonnateur et d'une équipe pluridisciplinaire, placées sous l'autorité du Directeur de l'école siège.

Le pôle coopère avec des écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale.

Les écoles coopérantes du pôle se situent dans des communes de la zone 5 et de la zone 4 : Verviers, Malmedy, Plombières, Welkenraedt, Limbourg, Baelen, Jalhay, Trois-Ponts, Herve, Theux, Dalhem, Soumagne, Aywaille, Olné, Pepinster, Thimister-Clermont, Stoumont et Lierneux.

Le pôle travaille uniquement avec des écoles fondamentales et n'a conclu aucune convention de partenariat avec d'autres écoles d'enseignement spécialisé.

Conditions de travail :

L'horaire de l'agent de l'équipe pluridisciplinaire du pôle comporte 36 périodes (sécable en temps partiels). Il comprend le service à l'école et aux élèves ainsi que le travail en/pour la classe. Les temps de déplacement des membres du personnel dans le cadre de leurs missions (entre deux établissements, à l'exclusion des trajets entre leur lieu de travail et leur domicile) sont également compris dans cette charge de 36 périodes/semaine.

Au regard des missions qui lui seront attribuées, l'agent du pôle sera parfois amené à prêter en dehors du temps scolaire (maximum jusque 17h30 et/ou le mercredi après-midi). L'horaire de travail sera flexible et déterminé avec le(s) coordonnateur(s) du pôle.

Nature de l'emploi :

- emploi définitivement vacant ;
- emploi temporairement vacant ET/OU pour un remplacement (temporairement vacant)

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 17/05/2024 (le PO se réserve le droit de prolonger cet appel) :

- par recommandé ;
- ou déposés contre accusé de réception ;
- ou par envoi électronique avec accusé de réception.

A l'attention de :

Ville de Verviers
Instruction publique
Madame Joëlle Grivegnée
Place du Marché, 41
4800 Verviers
joelle.grivegnee@verviers.be

Le dossier de candidature comportera :

- Le Curriculum Vitae du candidat,
- La lettre de motivation du candidat,
- Une copie du diplôme du candidat,
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 datant de moins de 6 mois.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de formations spécifiques en lien avec la fonction postulée sera jointe au dossier de candidature.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Madame Laurence Rensonnet
ecole.mauriceheuse@verviers.be
087/22.98.39

Destinataires de l'appel : toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir Organisateur.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire sont :

- 1° être porteur d'un titre de niveau bachelier ou master ;
- 2° répondre aux critères du profil de fonction visé à l'annexe 2 ;
- 3° avoir répondu à l'appel à candidatures dans les formes et délais définis ;
- 4° être membre du personnel désigné à titre temporaire, temporaire prioritaire ou nommés à titre définitif de l'école siège ;
- 5° être membre du personnel désigné à titre temporaire, temporaire prioritaire ou nommés à titre définitif d'une école d'enseignement spécialisé ou ordinaire extérieure au pôle ou d'un CPMS
- 6° posséder un permis de conduire de catégorie B et un véhicule personnel (la fonction exige des déplacements fréquents) ;
- 7° jouir des droits civils et politiques ;
- 8° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 9° être de conduite irréprochable ;
- 10° satisfaire aux lois sur la milice.

Il est à noter que les candidats remplissant les conditions visées à l'alinéa 4° sont désignés/engagés par priorité en regard des candidats remplissant les conditions visées à l'alinéa 5°.

A défaut de candidats correspondant au profil de fonction recherché repris sous 4° et 5°, le P.O. choisit un candidat qui n'est repris ni sous 4°, ni sous 5°.

Annexe 2. Profil de fonction d'agent de pôle territorial

PROFIL GÉNÉRIQUE

Au sein des écoles d'enseignement ordinaire coopérant avec le pôle territorial attaché à l'école Maurice Heuse, sous l'autorité du Pouvoir Organisateur de la Ville de Verviers et de la direction de l'école Maurice Heuse, supervisé par les coordonnateurs du pôle, vous êtes chargé(e) de l'accompagnement et du soutien des membres de l'équipe éducative dans l'organisation des aménagements raisonnables et/ou de l'accompagnement individuel des élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale.

Missions principales

Missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes :

1. Informer et contribuer à sensibiliser les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves aux aménagements raisonnables et à la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.
2. Assurer le lien entre les différents intervenants internes et externes qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences.
3. Accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la présentation d'outils efficaces dans la prise en charge de certains troubles.
4. Accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsque cela s'avère nécessaire.

Missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans les écoles coopérantes :

5. Collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé.
6. Accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la recherche, de la construction et de la mise en œuvre des aménagements raisonnables.
7. Accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.
8. Adapter l'accompagnement aux besoins de chaque élève : travail de différenciation, remédiation disciplinaire en classe et hors classe, aide à la méthode de travail, recherche et production d'outils pédagogiques adaptés.
9. Collaborer avec les différents intervenants gravitant autour de l'élève : directeurs, enseignants, parents, paramédicaux, CPMS, etc.
10. Participer aux conseils de classes.
11. Assumer la gestion hebdomadaire du Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) des élèves pris en charge.

Missions visant le développement de l'équipe pluridisciplinaire :

12. Participer à des formations afin de développer continuellement ses compétences.
13. Travailler et collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire du pôle et le coordonnateur.
14. Répondre à toute mission que lui délèguerait la direction de l'école siège ou le coordonnateur du pôle en lien avec les missions générales des pôles territoriaux.

PROFIL SPECIFIQUE

Compétences nécessaires à la fonction d'agent de pôle territorial

1. Compétences comportementales :

- Être capable de travailler en collaboration et en autonomie ;
- Avoir le sens de l'écoute et de la communication ;
- Savoir échanger, soutenir et conseiller dans le respect de ses interlocuteurs ;
- Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse de situations en vue d'apporter des pistes d'action et de solution ;
- Savoir penser de manière innovante en apportant des idées novatrices et créatives ;
- Savoir mettre son expertise au service d'une équipe ;
- Savoir adopter une position basse stratégique ;
- Être capable d'accompagner le changement ;
- Savoir prioriser ses propres activités ;
- Être capable de manifester de l'empathie ;
- Faire preuve de maîtrise de soi ;
- Être capable d'observer le devoir de réserve ;
- Montrer de l'intérêt pour la formation continue et la mise à jour de ses connaissances ;
- Être capable de sortir de sa zone de confort et d'élargir son champ d'expertise.

2. Compétences techniques :

- Maîtriser les techniques de la communication tant orale qu'écrite ;
- Maîtriser les bases de l'outil informatique : traitement de texte, courrier et agenda électronique, plateforme de partage et stockage de fichiers, diaporama, outil de planification de réunions, outil de visioconférence ;
- Posséder des connaissances législatives et pédagogiques en lien avec les aménagements raisonnables.

3. Compétences communicationnelles :

- Être à l'écoute et au service des équipes éducatives des écoles coopérantes ;
- Représenter le pôle lors des réunions avec les différents partenaires et interlocuteurs extérieurs ;
- Être l'ambassadeur du pôle, de son PO et des valeurs qu'ils défendent ;
- Recueillir l'information auprès des membres de l'équipe, des partenaires et des interlocuteurs extérieurs et la faire circuler ;
- Tenir le coordonnateur du pôle informé de l'évolution des missions qui lui sont confiées ;
- Participer activement aux réunions d'équipe ;
- Rédiger des courriels et des procès-verbaux de réunions ;
- Être la personne référente du pôle pour un ensemble d'écoles coopérantes.

4. Compétences pédagogiques et éducatives :

- Collaborer, avec les autres membres de l'équipe, à la création et à la construction d'outils et de dispositifs pédagogiques à visée inclusive ;
- Mener, auprès d'enseignants des écoles coopérantes, des interventions (concertations, ateliers, formations, tables d'échange, etc.) en lien avec les besoins spécifiques, les aménagements raisonnables, l'école inclusive ;
- Accompagner les équipes éducatives qui se trouvent en difficulté face à un ou plusieurs élèves à besoins spécifiques ;
- Soutenir à la rédaction du protocole d'aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques ;
- Accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs au regard de l'échelle des besoins ;
- Accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale ;
- Observer des élèves à besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables ;
- Accompagner individuellement, des élèves bénéficiant d'un protocole d'aménagements raisonnables, de manière ciblée et pour une durée déterminée ;
- Rencontrer et informer les parents sur les aménagements raisonnables ;
- Echange avec les partenaires extérieurs (notamment le CPMS) au sujet des élèves à besoins spécifiques ;
- Créer des dispositifs pédagogiques de différenciation par le numérique ;
- Accompagner les équipes éducatives dans la mise en place du tronc commun afin d'assurer une continuité des méthodes et dispositifs d'apprentissage.

Conditions complémentaires constituant un atout

1. Avoir de l'expérience dans l'enseignement spécialisé.
2. Avoir de l'expérience en intégration.
3. Avoir suivi des formations spécifiques en lien avec les aménagements raisonnables.
4. Avoir suivi une formation spécifique aux troubles neurodéveloppementaux ou s'engager à en suivre une.
5. Avoir suivi une ou plusieurs formations en lien avec la fonction postulée :
 - Spécialisation en orthopédagogie.
 - Langue des signes.
 - Braille.
 - Formation aux méthodes pédagogiques spécifiques aux troubles du spectre autistique (TEACCH, PECS, ABA).
 - Spécialisation en éducation et rééducation des déficients sensoriels.
 - Formation spécifique aux troubles du langage.
 - Master en sciences de l'éducation.
 - Master en neuropsychologie.
 - Master en orthopédagogie.
 - Autres : à préciser par le candidat.